



Conseil économique et social

Distr. limitée
12 juin 2024
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Soixante-quatrième session

New York, 13 mai-14 juin 2024

Projet de rapport

Rapporteur : M. Noel M. Novicio (Philippines)

Additif

Questions relatives au programme : évaluation

[Point 3 b)]

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité sur l'évaluation de l'appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique fourni par le programme 9 par l'intermédiaire du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, de la Commission économique pour l'Afrique et du Département de la communication globale

1. À sa 14^e séance, le 22 mai 2024, le Comité a examiné le rapport du BSCI sur l'examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité sur l'évaluation de l'appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique fourni par le programme 9 par l'intermédiaire du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, de la Commission économique pour l'Afrique et du Département de la communication globale ([E/AC.51/2024/3](#)).

Débat

2. Les délégations ont remercié le BSCI pour l'examen triennal, notant que le Bureau de la Conseillère spéciale s'était engagé à réformer son programme et à appliquer les recommandations ; une délégation a fait remarquer que ce dernier était ainsi beaucoup plus stratégique et avait gagné en cohérence. Une autre délégation a fait observer en particulier que le BSCI avait constaté des améliorations dans l'exécution du programme à la suite de la réforme et que l'application des recommandations était satisfaisante. En ce qui concerne la recommandation 1 dans laquelle le BSCI avait préconisé l'établissement de liens hiérarchiques facilitant



l'exécution d'une stratégie applicable à l'ensemble du programme et garantissant l'application du principe de responsabilité, la délégation a demandé au Bureau de la Conseillère spéciale de faire le point sur la situation.

3. Se référant à la recommandation 4, une délégation a félicité le Bureau de la Conseillère spéciale pour les efforts considérables qu'il avait déployés afin de renforcer sa fonction Données et d'utiliser les données pour étayer ses fonctions de mobilisation, de communication et de suivi. Elle a demandé quelles étaient les difficultés à surmonter pour respecter cet engagement.

4. Une autre délégation a demandé qui étaient les parties prenantes extérieures mentionnées au paragraphe 32 du rapport et souhaité savoir en particulier si les ambassadeurs africains à New York avaient participé aux séances.

Conclusions et recommandations

5. **Le Comité a accueilli avec intérêt les résultats de l'examen triennal et félicité le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, la Commission économique pour l'Afrique et le Département de la communication globale d'avoir appliqué sans délai les recommandations et d'avoir ainsi amélioré l'exécution du programme.**

6. **Le Comité a accueilli avec satisfaction le renforcement de la coordination entre les trois sous-programmes. Il a recommandé que l'Assemblée générale veille à ce que le responsable du programme dispose de tous les instruments nécessaires pour assurer la gestion intégrée du programme, conformément au rôle des directeurs de programme, et qu'elle encourage le Secrétaire général à faire en sorte que la coordination entre le Département de la communication globale, la Commission économique pour l'Afrique et le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique s'améliore et à renforcer la capacité du Bureau de la Conseillère spéciale de gérer les ressources et le programme de travail des trois sous-programmes qui font partie du programme 9.**

7. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prenne note du rapport du BSCI et remercié ce dernier pour l'examen auquel il avait procédé.**

8. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'améliorer la coordination entre le Groupe des ambassadeurs africains à New York et le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique en mettant en place un mécanisme de communication systématique de l'information du Bureau au Secrétaire général, après la tenue de réunions régulières entre la Conseillère spéciale et le Groupe, afin de renforcer les synergies et la cohérence entre l'ONU et l'Union africaine, compte tenu de l'entrée en vigueur du deuxième plan décennal de mise en œuvre (2024-2033) de l'Agenda 2063.**

9. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général d'assurer la cohérence entre l'Agenda 2063 et les ressources mises à la disposition du Bureau de la Conseillère spéciale et des autres structures opérationnelles (le Département de la communication globale et la Commission économique pour l'Afrique) établies par l'ONU à l'appui de l'Agenda 2063.**